

Le 25 juin 2014

Bruno s'en va, Bruno revient.

Bruno BEZARD a été nommé à la tête de la prestigieuse Direction du Trésor. Il quitte la DGFIP un peu moins de deux ans après avoir été nommé. Mais, comme le souligne Hugues PERRIN, gardien du temple en matière de délai de séjour, «le délai de deux ans s'apprécie de manière souple». Que la souplesse soit, et la souplesse fût.

En réalité, le poste aurait pu échapper à Bruno BEZARD car, dans un instant de raison, François VILLEROY de GALHAU fût pressenti, à l'automne dernier, pour y être affecté. Mais cette option fût «Pschitt» par une piètre manœuvre de Matignon, couplée à une faible motivation du putatif dont l'appétence pour les affaires de l'Etat s'est durablement émoussée après la chute du mur DSK.

Mais Bruno BEZARD fera très bien l'affaire.

Que retiendra l'histoire de son bilan à la tête de la DGFIP sinon qu'il fût le deuxième DG après Philippe PARINI ?

Personne ne lui enlèvera :

- qu'il sut protéger l'institution DGFIP lors de l'affaire CAHUZAC ;
- qu'il comprît rapidement les enjeux du contrôle fiscal et sût donner des moyens nouveaux à la DGFIP pour lutter contre la fraude fiscale ;
- qu'il mît un coup d'accélérateur à la dématérialisation et aux simplifications.

Mais personne n'oubliera :

- qu'au-delà des incantations sur les missions, il n'a jamais su positionner la DGFIP comme prioritaire dans les arbitrages ministériels sur les moyens ;
- qu'il fût un piètre gestionnaire des ressources humaines ;
- que la DGFIP fût finalement un bref passage dans son parcours de carrière.

Il passera le témoin à Bruno PARENT qui revient d'outre temps, à la surprise générale.

Alors Directeur Général des Impôts en 2007, il défendît dans une bataille musclée la fusion fiscale contre la fusion globale. (Nous étions d'ailleurs sur la même ligne que lui une fois n'est pas coutume) . L'option DGFIP une fois retenue, il fût, sinon mis à l'écart du moins, orienté différemment.

Pourquoi est-il revenu dans cette galère, serait-on tenté de dire, alors qu'il coulait des jours paisibles à l'Inspection Générale des Finances ?

Nous connaissons bien Bruno PARENT et l'inverse est vrai. Son portrait, en trois traits :

- il est probablement moins en prise avec le politique que ses deux prédécesseurs ;
- c'est un expert de la concentration des structures (la DGE, c'est lui) et de la déconcentration de la gestion des personnels. Les mauvaises langues historiques rappellent, à souhait, son obsédante « fiche numéro 3 » comme marqueur RH ;
- il compose avec les syndicats, sans en faire une priorité.

En tout cas, nous lui souhaitons à la fois bonne chance et bon courage dans la mission qui est désormais la sienne.

CAP des AFIP AGFIP

La CAP des AFIP et AGFIP s'organise en deux mi-temps. La première s'est tenue le 11 juin 2014, la seconde se tiendra le 02 juillet 2014.

S'il n'y avait pas eu de changement de DG, y aurait-il eu deux CAP aussi rapprochées ? On incline à penser que non. D'autant plus que les affectations d'AGFIP classe VIP se font davantage au choix qu'à l'ancienneté. Passons

Que faut-il retenir de la première séquence ?

AGFIP « classe exceptionnelle »

Comme pour la haute couture, chaque modèle est unique.

En réalité, pour Bruno BEZARD, mais aussi pour Hugues PERRIN qui est intarissable sur le parallèle entre le statut des AGFIP et celui des administrateurs civils, celui des AGFIP est, pour caricaturer, une anomalie de classe normale et celui des AGFIP de classe exceptionnelle une anomalie de classe exceptionnelle, qui est gérée comme telle. Rideau !!

AGFIP « première classe »

Avec la diffusion de la liste des nominations par cycle, nous y voyons enfin clair dans l'articulation des nominations entre le tour extérieur, le tour finances et le tour interne.

L'accès à la première classe reste très difficile.

Mais, si vous avez été un AGFIP chenu, que votre dossier est reluisant et que vous envisagez de partir à la retraite deux ans avant la limite d'âge, prenez contact avec RH1 B car vous êtes éligible à la première classe.

AGFIP « classe normale »

Mr PERRIN a répété les fondamentaux du moment.

- pour l'accès à AGFIP on n'examine plus des tableaux mais des candidatures.

- la deuxième chance, c'est savoir profiter d'une opportunité en acceptant une prise de risque ;
- une carrière d'AGFIP se déroule sur une dizaine d'année et accéder au grade à 55 ans constitue, non pas une norme, mais un repère ;
- il n'y a pas de génération sacrifiée et un taux de sélection de 50 % d'un grade à l'autre peut être considéré comme une ligne de conduite tous grades confondus.
- tout n'est pas bloqué, les prochains mouvements réintroduiront une fluidité raisonnée.

Les mutations AFIP AGFIP

Pour les mutations entre directions un délai de séjour de 2 ans est requis, celui-ci s'apprécie avec hauteur de vue et responsabilité.

Attention le paysage des mutations AFIP AGFIP sera profondément modifié dans les prochaines années en raison des suppressions d'emplois d'AFIP/AGFIP programmées (une cinquantaine, quand même, en 5 ans !) et de l'évolution des organigrammes consistant à implanter des AFIP dans les directions des groupes 3 et 4 par transfert d'emplois des catégories 1 et 2. L'opération se déroulera à partir de maintenant en souplesse, et sur plusieurs années. Concrètement, chacun doit rédiger sa demande de désidérata comme une lettre au père Noël, en exprimant des vœux in abstracto, sans se préoccuper du TAGERFIP du moment.

Article 23 : le bout du tunnel

La CAP du 11 juin a examiné les arrêtés de reclassement pris en application de l'article 23. On se félicite une nouvelle fois que ce travail titanesque ait été mené de main de maître par Patrick FAVARETTO et son équipe. Mais on regrettera que l'administration n'ait pas mis le premier semestre 2014 à profit pour informer tous ceux qui se trouvent dans le champ de l'article 23 du sort qui leur était réservé et qu'elle ait pris la date d'effet la moins favorable financièrement pour l'application de cette disposition statutaire.

Organigramme des DDFIP : je pose tout, je ne retiens rien.

Disons-le d'emblée, nous ne sommes pas des fétichistes des organigrammes et pour nous, le meilleur restera toujours celui qui marche.

A la faveur d'une opération GPEEC à horizon cinq ans, les équipes d'Alexandre GARDETTE mènent une réflexion consistant à remettre à plat les principes retenus lors de la fusion.

On notera quand même que la dernière vague de DLU date de 2011 et que détricoter ce qui avait été alors pesé au trébuchet n'est quand même pas l'optimum du souhaitable.

Lors de la mise en place de la DGFIP, quelques principes directeurs avaient été mis en avant. On entend encore Philippe PARINI :

« Lisibilité : je veux une organisation homogène sur le territoire calquée sur la centrale et puisqu'il y a 3 métiers, il y aura trois pôles.

« Homogénéité : les directeurs de pôle seront de même grade, je veux un équilibre des pouvoirs entre les pôles et autour du DDFIP.

« Efficacité : j'assume le fait de correctement dimensionner les directions importantes car c'est là que se situent les enjeux les plus importants.

On peut toujours trouver des défauts à un organigramme, mais ceux mis en place avaient le mérite de la cohérence.

Quelles sont les propositions de la centrale ?

- supprimer des emplois de cadres, autour de 110 par an, pendant cinq ans ;
- supprimer des emplois d'AFIP et d'AGFIP dans les directions du groupe 1 et 2 pour en implanter dans les directions des groupes 3 et 4 ;
- supprimer l'organisation homogène en pôle. Le DDFIP une fois nommé aura à sa disposition une enveloppe de cadres. A charge pour lui de mettre en place son organigramme en respectant un schéma de référence à priori normé ;
- réinjecter des AFIPA dans les DLU de catégorie 1 et 2.

Cette réforme met à bas les 3 fondamentaux de 2008 :

La perte de lisibilité et le caractère uniforme des organigrammes est avérée.

L'équilibre des pôles vole en éclats

L'efficacité reste à prouver. On notera qu' au moment où l'Etat concentre l'organisation des territoires, la DGFIP prend le contre-pied de cette évolution en renforçant les petits départements au détriment des plus gros.

Même si on a toujours plaisir à rencontrer des départementalistes, on admettra, pour le moins, que les nouvelles orientations surprennent.

C'est vrai qu'il faut mieux staffer certaines directions des groupes 3 et 4. On admet, à regret, que l'on ait à supprimer des AFIP et des AGFIP dans les directions des groupes 1 et 2, mais avant d'entamer la grande lessive, donnons autant de sens politique aux futurs organigrammes qu'à leurs glorieux ancêtres. Faute de quoi, très rapidement de nouveaux défauts apparaîtront dans les nouveaux organigrammes.

En somme, un éternel recommencement, comme le retour de Bruno PARENT qui en pense quoi, d'ailleurs, de cette histoire ?

La section des Administrateurs et Conservateurs est représentée par :

Christian BOULAIS AGFIP Secrétaire de section et rédacteur du présent journal

Richard KERGUELEN AGFIP Elu titulaire CAP 1

Joël TIXIER AGFIP Elu suppléant CAP 1

Didier JASSELIN Représentant la section au Conseil Syndical de Solidaires FIP

Serge LODIER Conservateur des Hypothèques

Bernard CAMUT Secrétaire national en charge de l'Encadrement supérieur